

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/11/2019

Dossier complet le :

14/11/2019

N° d'enregistrement :

2019-9162

1. Intitulé du projet

Défrichement de 15 538 m² dans le cadre d'un projet de construction de 37 maisons individuelles et 12 logements collectifs seniors, au niveau de la rue Eugène Le Roy à Prignonrieux (24).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNONIM PROGRAMMES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

J.P BELOT, co-gérant

RCS / SIRET

8 3 4 | 1 1 6 | 2 6 1 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a	<p>Défrichement de 15 538 m²</p> <p>Rubrique 2.1.5.0 (IOTA) au titre de la nomenclature Loi sur l'Eau (article R.214-1 du Code de l'Environnement).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 37 maisons individuelles groupées par 2 ou 3 et un bâtiment collectif de 12 logements seniors, pour une surface de plancher totale de 3 490 m².

Le projet sera desservi par une voie nouvelle à sens unique en boucle avec deux points d'accroche sur la rue Eugène Le Roy à l'Ouest.

Le bâtiment collectif sera pourvu de 12 places de parking aériennes.

Des cheminements doux et piétons permettent de desservir chaque logement. La voirie principale et les cheminements doux seront accompagnés par l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Les espaces verts sont généreux à l'intérieur du lotissement, un maximum de chênes sera conservé (environ 35) au sein des espaces verts communs et des lots, venant renforcer le caractère boisé du projet.

Un permis de construire d'une assiette de 15 538 m² sera déposé et une demande de défrichement portant sur la même surface. Actuellement, le site du projet est exempt de construction, il n'est donc prévu aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations en continuité de l'urbanisation existante à proximité (maisons individuelles).

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 37 maisons individuelles et 12 logements collectifs qui permettront d'augmenter la capacité d'accueil sur la commune de Prignonrieux, tout en réussissant son intégration paysagère dans un milieu boisé.

Le défrichement de la parcelle permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichement :

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via la rue Eugène Le Roy à l'Ouest.

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement de la voie nouvelle et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement),
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), conservation de 35 arbres existants (Chênes),
- Dans un deuxième temps, la construction des maisons individuelles et du bâtiment collectif (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera la phase de l'opération.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager :	15 538 m ²
Surface de défrichement :	15 538 m ²
Surface de Plancher :	3 490 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Eugène Le Roy

Commune de PRIGONRIEUX (24)

Cadastre : Section AE n°69

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°24'42"W Lat. 44°51'23"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est située à 500 m du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF 1: Gravières de Prignonrieux (Bonneguise, La Gueylarde et l'Escauderie) (720012860).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Prignonrieux est couverte par un plan de prévention des bruits par arrêtés préfectoraux de novembre 2015. Le site du projet n'est pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est dotée d'un PPR Inondation approuvé le 29/06/2006. Le site du projet n'est pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les inventaires BASIAS et BASOL, aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est référencé sur l'emprise du projet ou à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté n°041396 du 10 septembre 2004, la commune de Prigonrieux est située en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est implanté à 2,5 km du NATURA 2000 "La Dordogne" (FR7200660).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les maisons individuelles et le bâtiment collectif au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations de la voirie et le passage des réseaux, ainsi que lors de la mise en place des fondations des maisons individuelles et du bâtiment, dans un second temps. Les déblais seront valorisés sur site ou sur un site de même fond géochimique. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydraulique du réseau Natura 2000, cependant, il est distant de 2,5 km de cette zone de protection qui se situe au niveau de la Dordogne. Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice en annexe 7. Ils sont jugés nuls à négligeables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF ni les sites Natura 2000. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines (rabattement) notamment au niveau de la ZRE. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de consommer des espaces forestiers, dans la mesure où celui-ci fait l'objet d'un défrichement. A ce titre, des arbres (essences identifiées et décrites en annexe 7) seront abattus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPR Inondation (voir ci-avant). Néanmoins, le zonage ne vise pas l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais majoritairement des déplacements doux : piétons, cycles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public sera mis en œuvre sur le lotissement L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine (maisons individuelles...).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la voirie et du bâtiment collectif seront récupérées, stockées pour infiltration. Un rejet régulé sera mis en œuvre vers le réseau public existant rue Renaudat plus au Nord. Les eaux pluviales des maisons individuelles seront gérées à la parcelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté à l'extension du réseau public existant plus au Nord rue Renaudat. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement ne sera pas producteur en tant que tel de déchets. Il sera géré par la filière "bois". En phase exploitation, le lotissement sera à l'origine de production de déchets ménagers, liés à la vie courante des habitations.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels :

- Conservation de 35 arbres existants (Chênes) au droit des futurs espaces verts communs et des lots, L'objectif étant d'allier habitat et espaces naturels boisés et d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.
- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées au droit du site. Un rejet régulé sera mis en œuvre vers le collecteur public (gestion qualitative et quantitative). Le projet est soumis à la réalisation d'un dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement de la parcelle du projet représente 0,009 % de la surface de la commune.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel (notamment la conservation d'un maximum d'arbres existants et la mise en place d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales) seront abordés dans le dossier "Loi sur l'Eau".

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

Au regard des enjeux environnementaux susvisés, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet + expertise écologique (B.E. SIMETHIS)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bordeaux le, 13 novembre 2019.

Signature

SAS SYNONIM PROGRAMMES

14 RUE MONTESQUIEU

~~33000 BORDEAUX~~

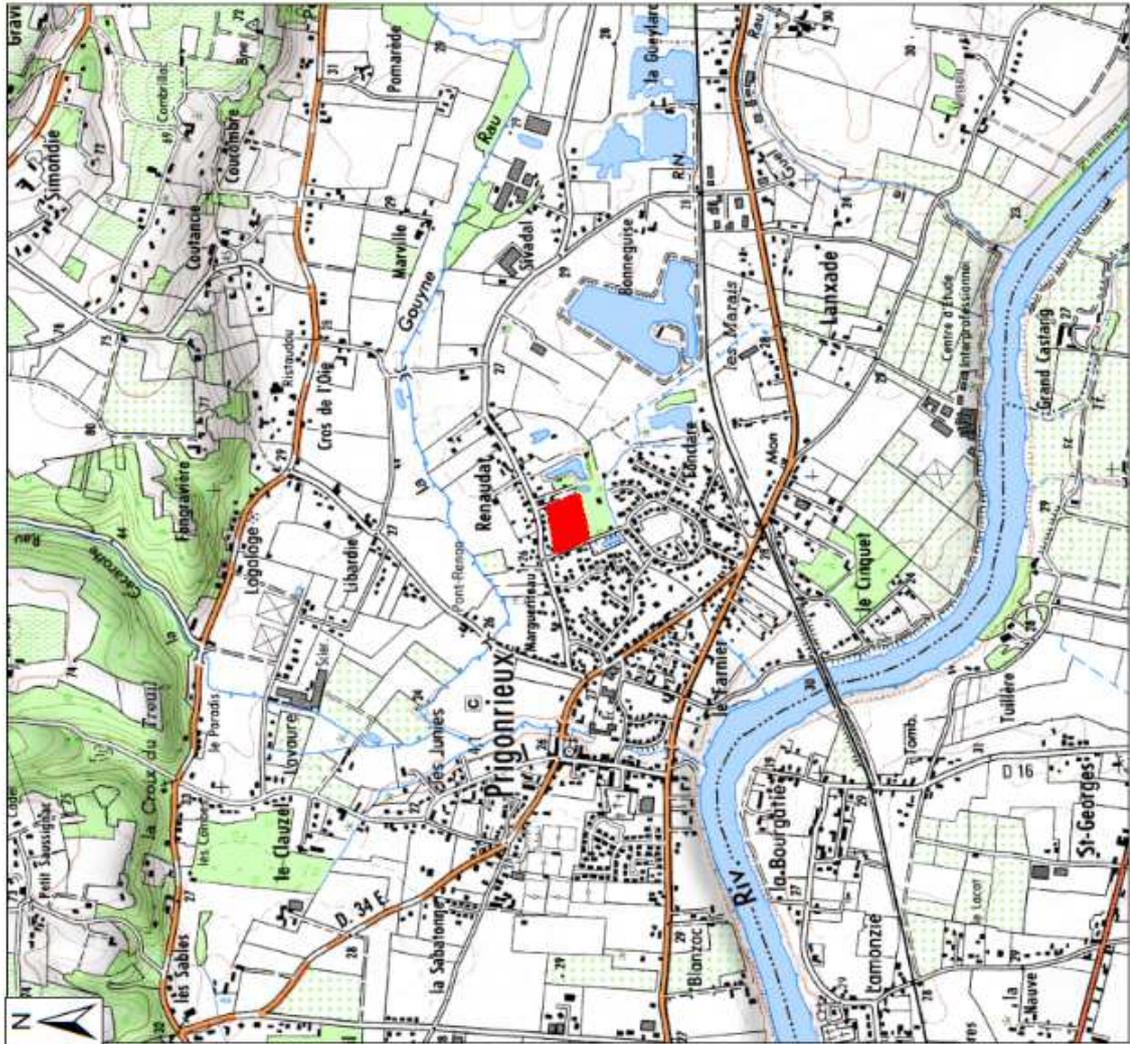
~~05 56 33 43 36~~

siret 834 110 261 00019

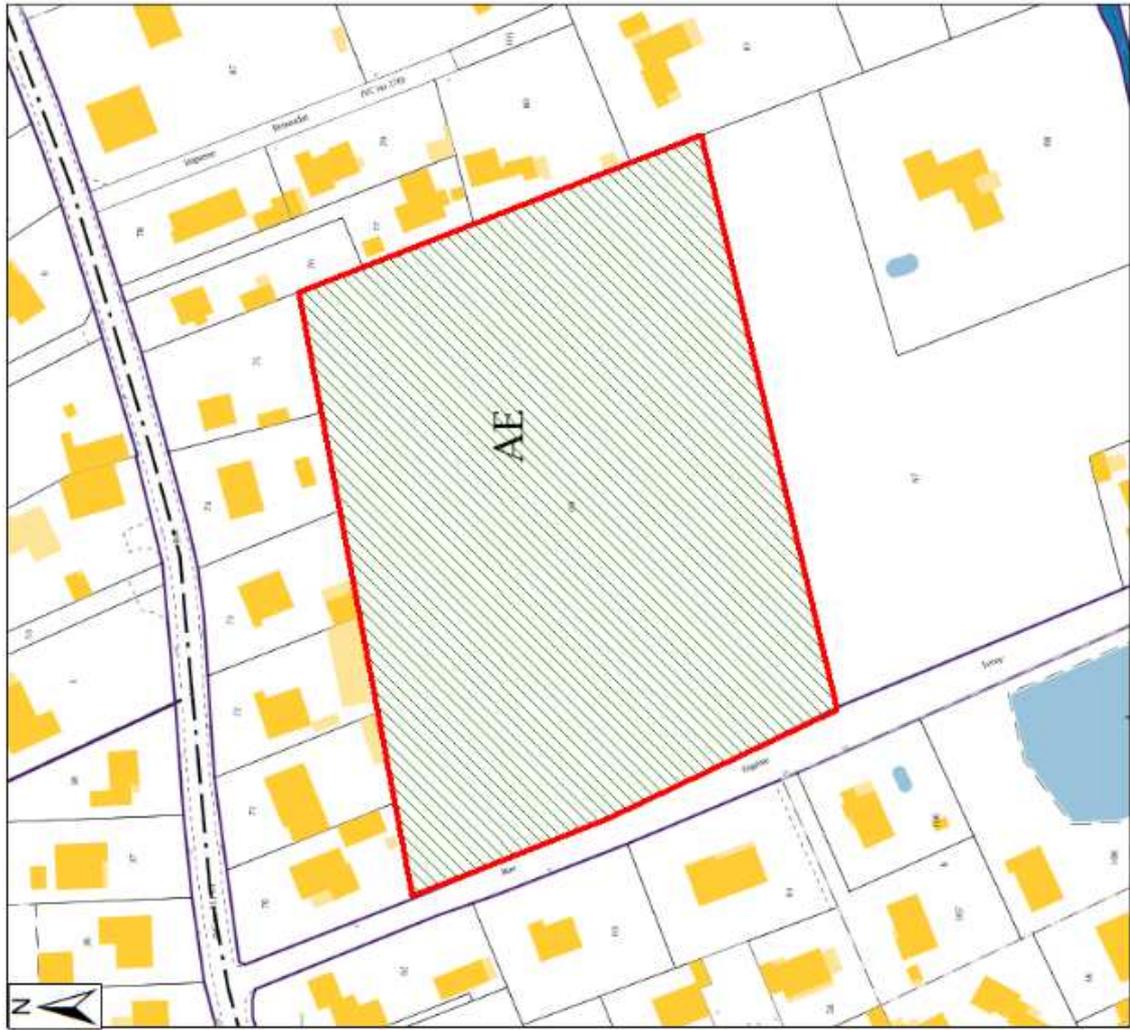
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2012 (carte IGN)
Echelle 1/25 000



Extrait du plan cadastral
Echelle 1/1 800



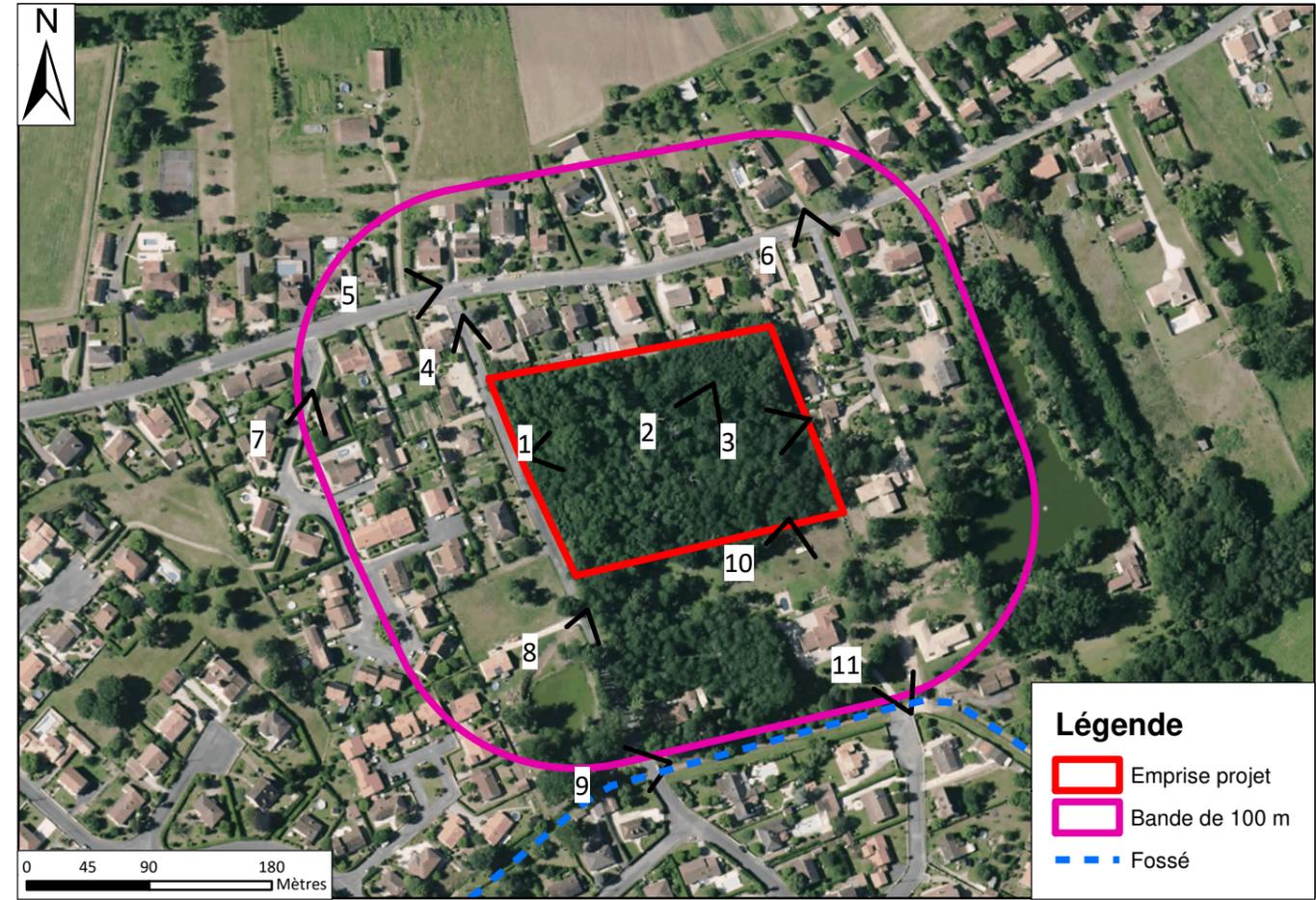
Emprise projet : 15 538 m²

Emprise défrichement : 15 638 m²

3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 04/09/2019

SITE



ABORDS





PRE PC

ARLAB Architectes
NEXITY SYNONIM
14, rue Montcaumon,
93 015 BOULEAUX

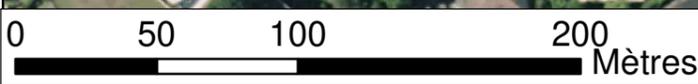
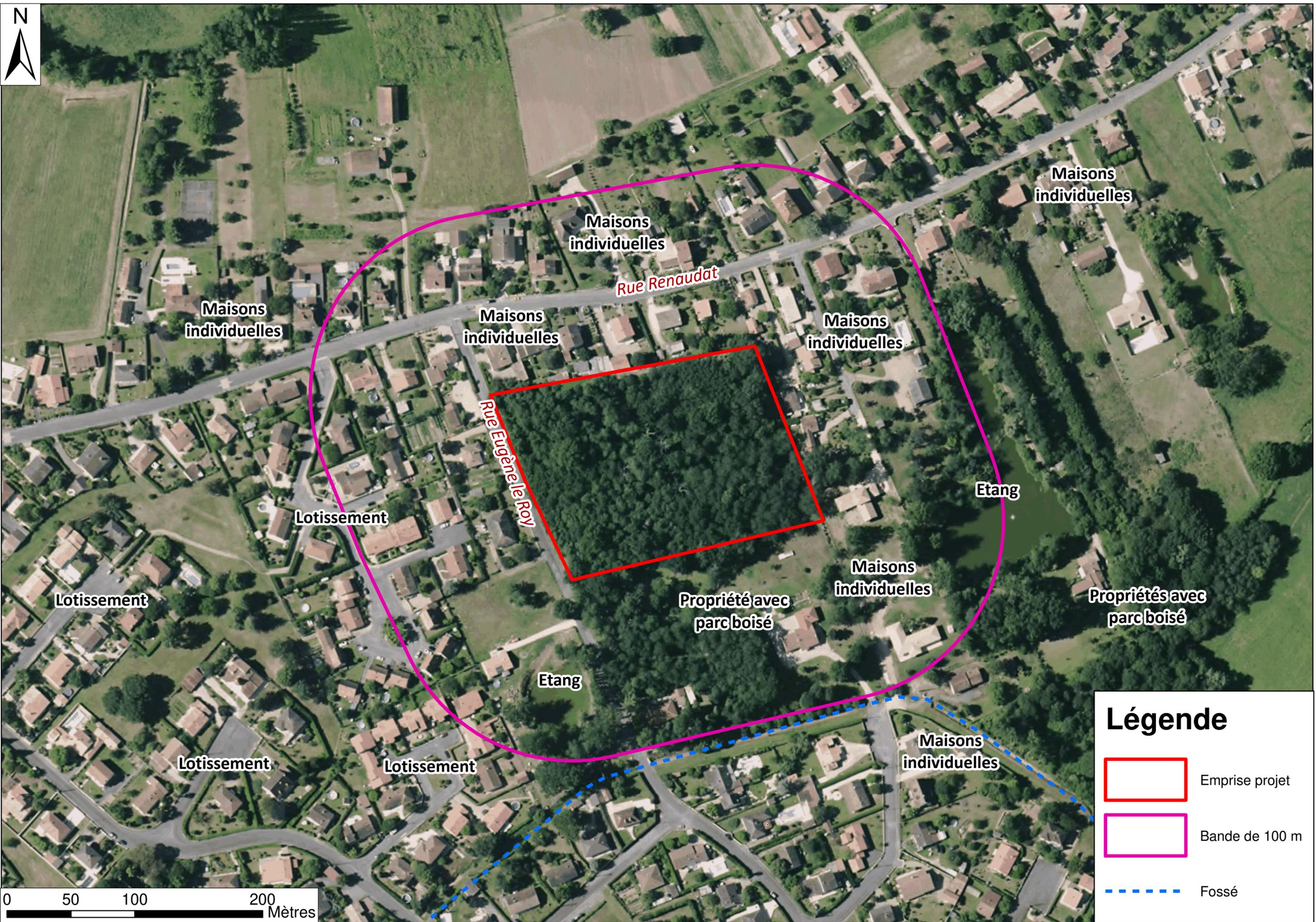
Rue Eugène LEROY, PRIGONRIEUX (24340)

PC 2

1 : 250 09/10/2019
www.arlab.fr contact@arlab.fr

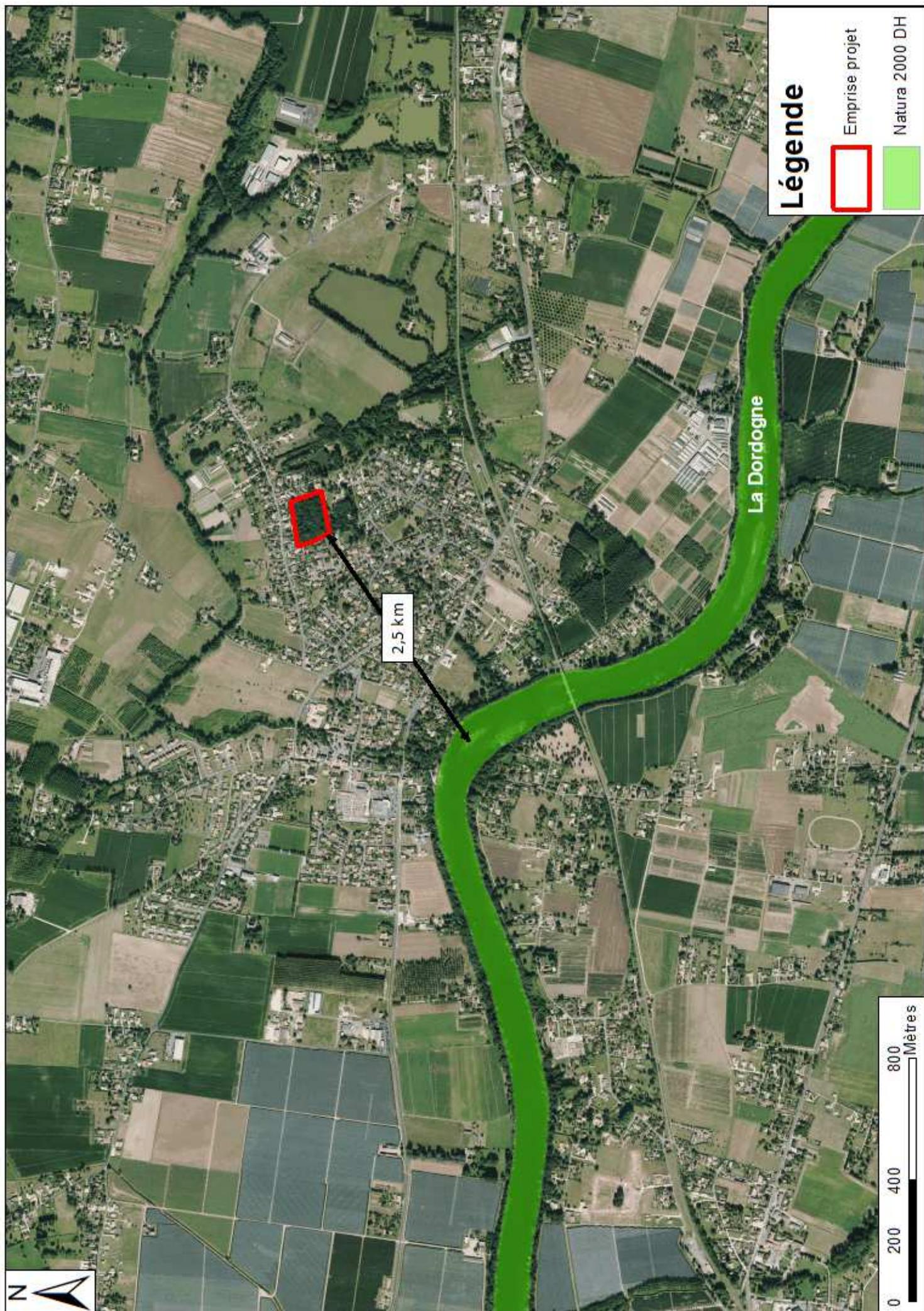
ARLAB Architectes - 41 rue St-Mient, 75 004 PARIS 8 - 6 Place du Commande, 44 600 ST-NAZAIRE

© ARLAB. Ce plan, conçu et établi par ARLAB architectes, ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation. (Art. 40 lois du 11 Mars 1957). L'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.



Légende

	Emprise projet
	Bande de 100 m
	Fossé





COMMUNE DE PRIGONRIEUX (24)

Sise rue Eugène Le Roy

Présentation du site et du projet

Projet de construction



Maître d'ouvrage :

SAS SYNONIM PROGRAMMES
25 Allée Vauban
CS 50068
59 562 LA MADELEINE CEDEX

Sommaire

I.	Situation et contexte du site.....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Plan Local d'Urbanisme	3
3.	Vue aérienne du site et de ses abords	4
II.	Rubriques concernées par le projet	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
c)	Prospections in situ	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection	8
a)	Natura 2000 – Directive Habitat.....	8
b)	ZNIEFF 1.....	9
3.	Enjeux floristiques	10
5.	Synthèse des enjeux écologiques	13
6.	Zones humides.....	14
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)	14
b)	Expertise in situ	14
IV.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine	16
1.	Les mesures d'évitement/réduction	16
2.	Les grands principes du projet de construction	17
3.	Le traitement des eaux pluviales.....	17
4.	Le traitement des eaux usées.....	17

I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction de 37 maisons individuelles et de 12 logements collectifs séniors au niveau de la rue Eugène Le Roy, à proximité Nord-Est du centre-bourg de la commune de Prignonrieux (24).

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée section AE n°69 du plan cadastral communal. La surface du projet est de 15 538 m², et le défrichement porte sur la totalité de la parcelle.

1. Localisation du site sur le territoire communal

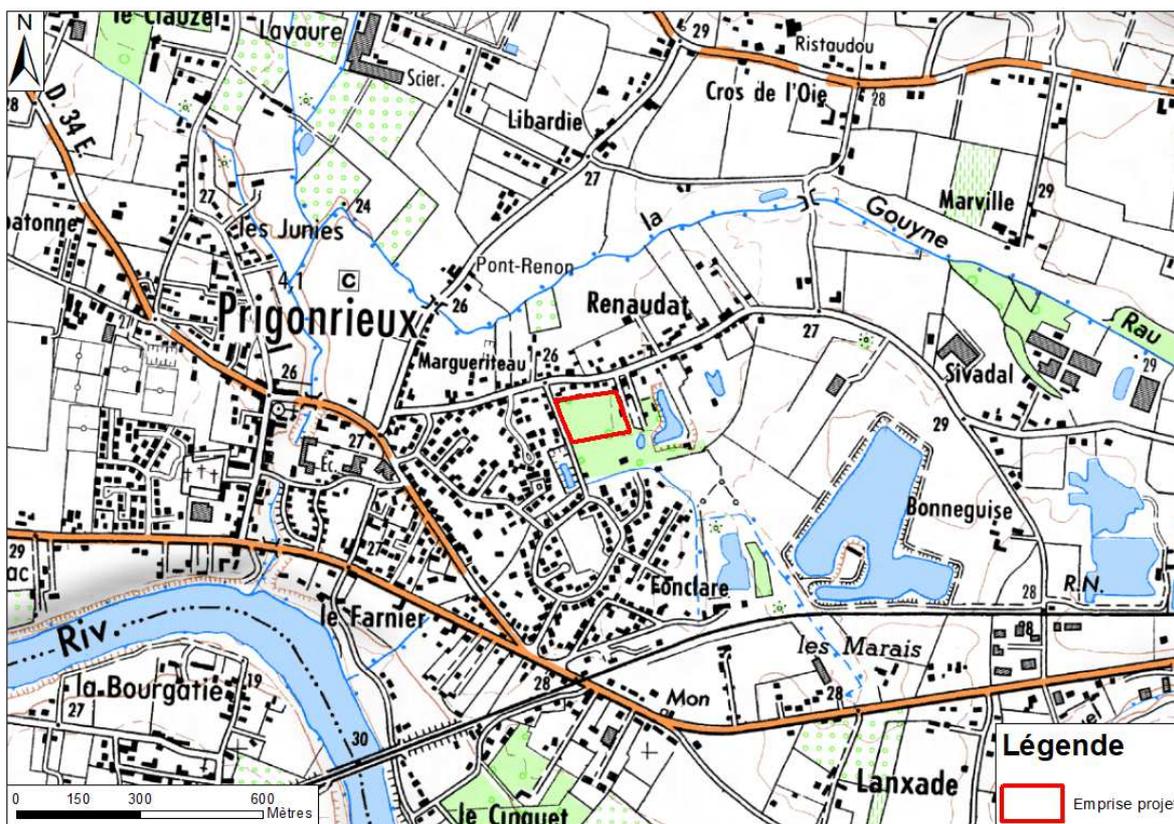


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN
(Source : SCAN 25)

2. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prignonrieux a été approuvé le 15 décembre 2014. Il est actuellement en cours de révision suite à une procédure de modification du PLUi lancée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

Le site du projet est concerné par le zonage UB, correspondant à une zone urbanisée proche du bourg et hameaux.

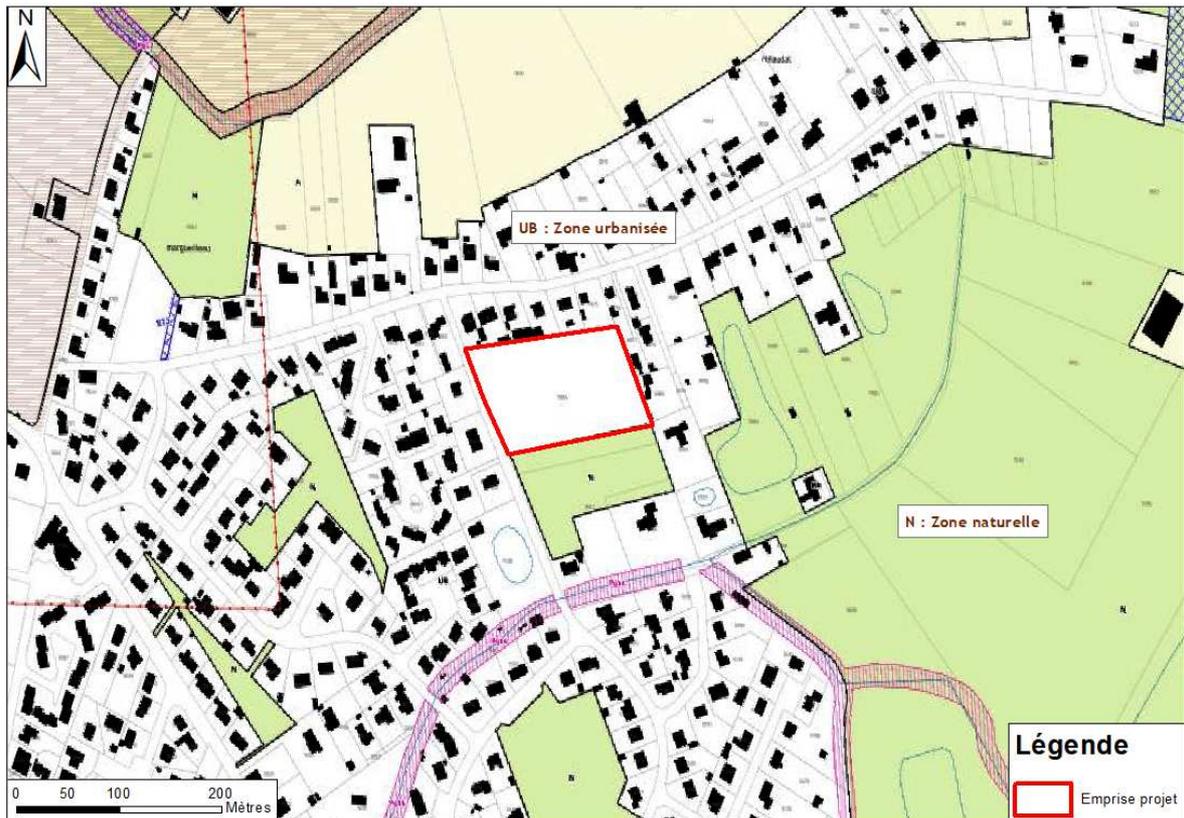


Figure 2 : Extrait du zonage du PLU de Prignonrieux
(Source : site Internet de la commune)

3. Vue aérienne du site et de ses abords

Le site est bordé sur ses façades Ouest, Nord et Est par des maisons individuelles. Au Sud, le site jouxte une propriété avec parc boisé. Le site est desservi à l'Ouest par la rue Eugène le Roy.

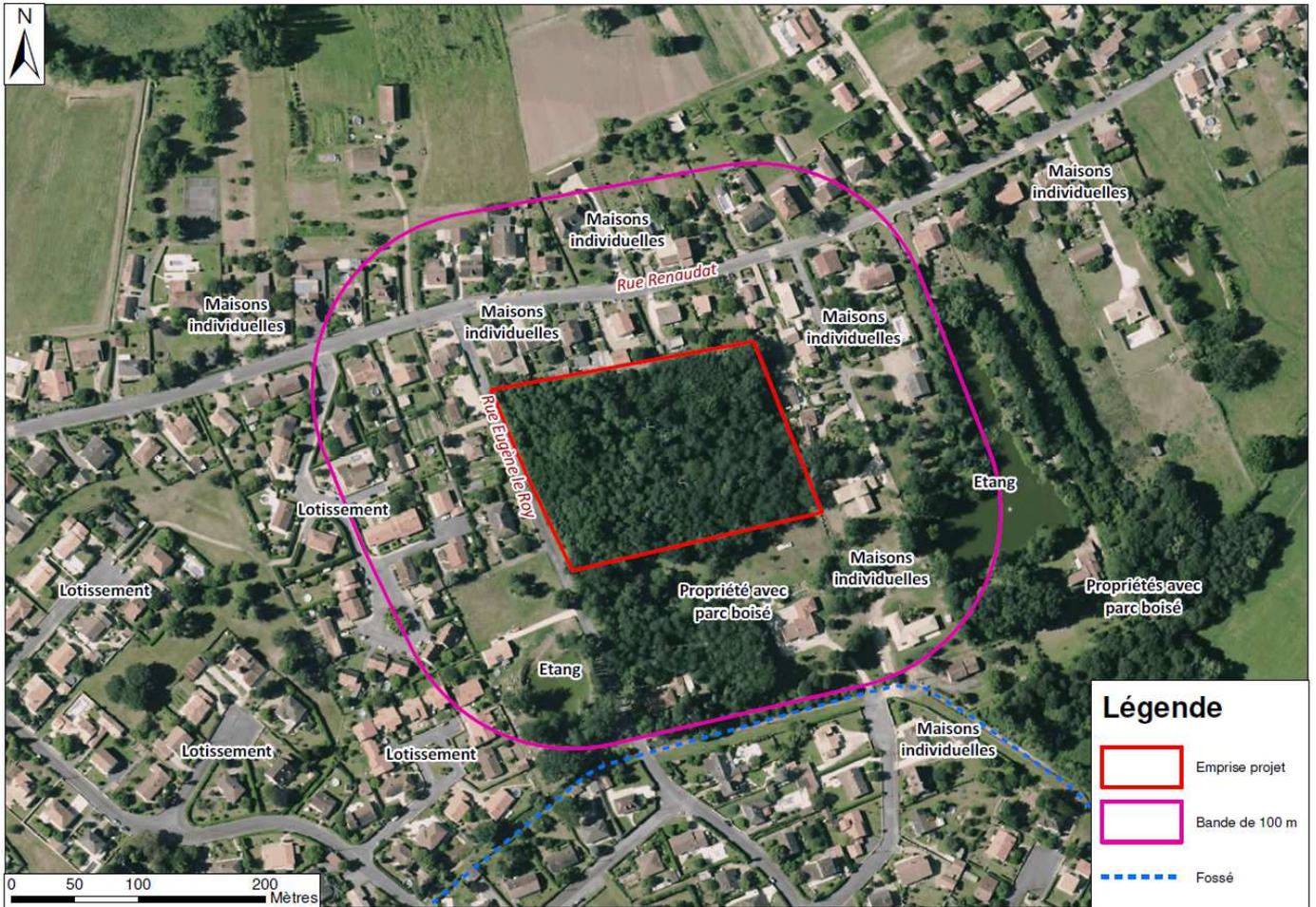


Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude
(Source : Google Satellite 2018)

II. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

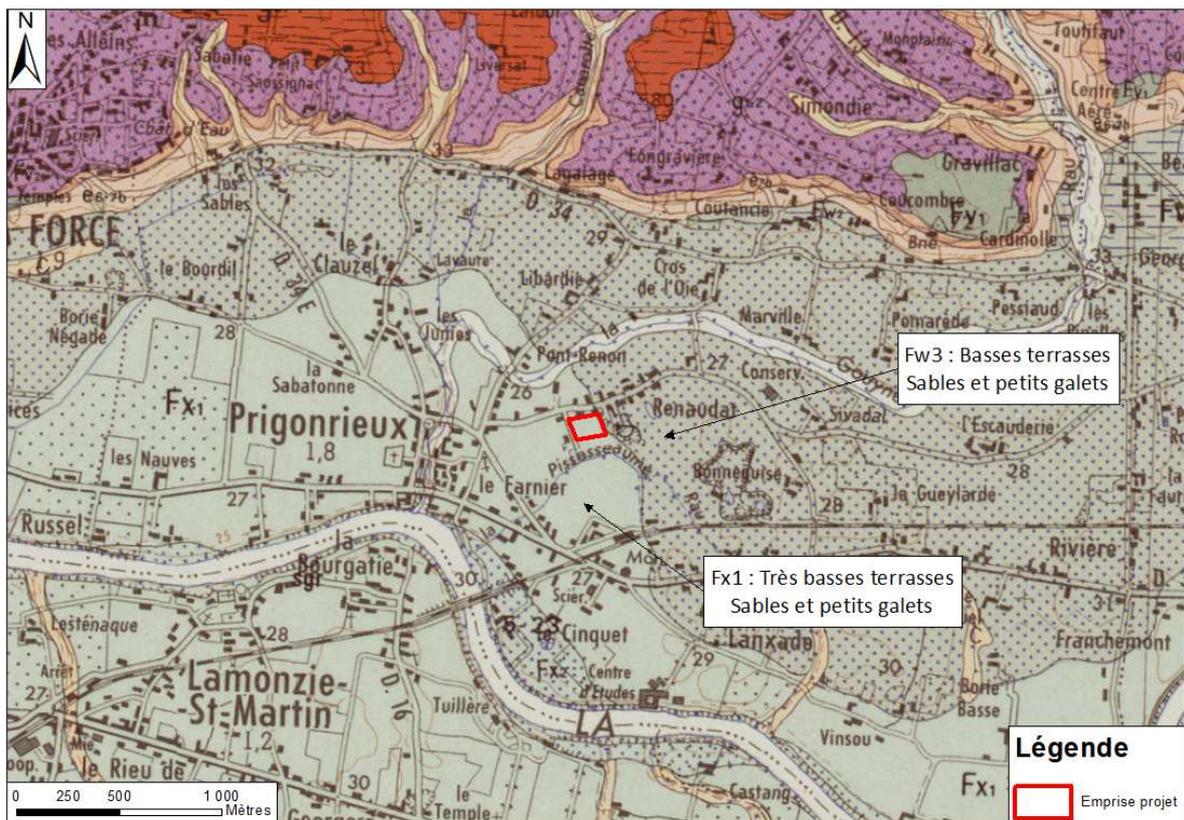
L'opération de construction est donc soumise à la procédure au cas par cas, car la surface à défricher est de 1,5538 ha. Cette surface à défricher correspond à l'emprise du projet.

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de BELIN - n°850, cette partie du territoire de la commune de Salles est recouverte par la formation des Sables fauves et des Sables verts, cartographiée **m4-5**, elle correspond à des sables fins argileux verdâtres et sables fauves.



b) Hydrographie

Le site d'étude est implanté dans le bassin versant « La Leyre du confluent du Paillasse (inclus) au confluent de toponymie inconnue » selon le SIE du Bassin Adour-Garonne.

Le cours d'eau La Planquette référencé n°S2240730 s'écoule en limite Est du site du projet en direction de la Grande Leyre au Sud-Ouest.

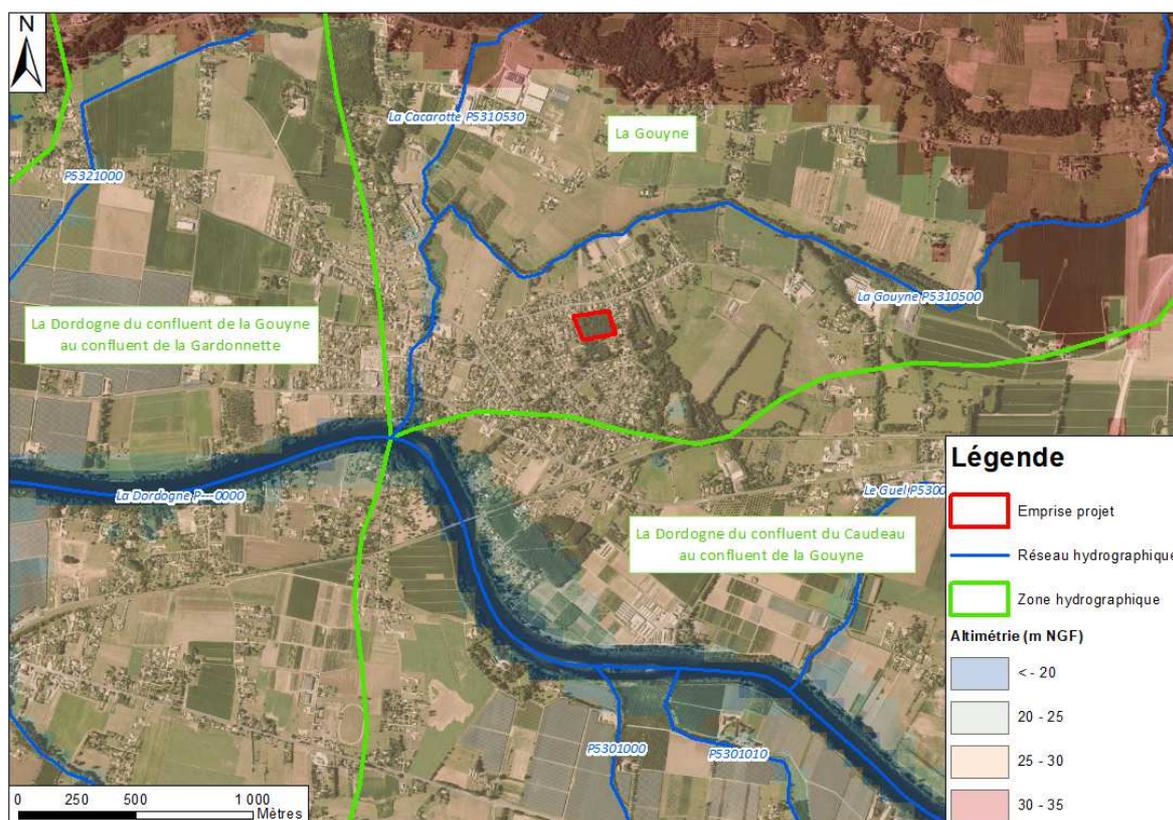


Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde)

c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain présentant une légère pente vers le Nord-Ouest avec une altimétrie oscillant entre +28,44 mNGF et +27,22 mNGF.
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux de recouvrement homogènes de type sable limoneux devant graveleux en profondeur
Perméabilité	Matériaux dotés d'une perméabilité moyenne, avec un coefficient K compris entre $2,0 \cdot 10^{-5}$ m/s et $3,9 \cdot 10^{-5}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	L'étude géotechnique réalisée par OPTISOL en septembre 2019 fait apparaître un niveau d'eau à environ 4,50 m de profondeur au droit du site du projet.

2. Mesures d'inventaire et de protection

Le site d'étude, objet du projet, n'est situé dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire.

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 Directive Habitats	La Dordogne - FR7200660	NON - distance de séparation de 2,5 km
ZNIEFF 1	Gravières de Prignonrieux (Bonneguise, La Gueylarde et l'Escauderie) - 720012860	NON - distance de séparation de 500 m

a) Natura 2000 – Directive Habitat



Figure 7 : Localisation du réseau Natura 2000 – Directive Habitat (DREAL Aquitaine)

b) ZNIEFF 1

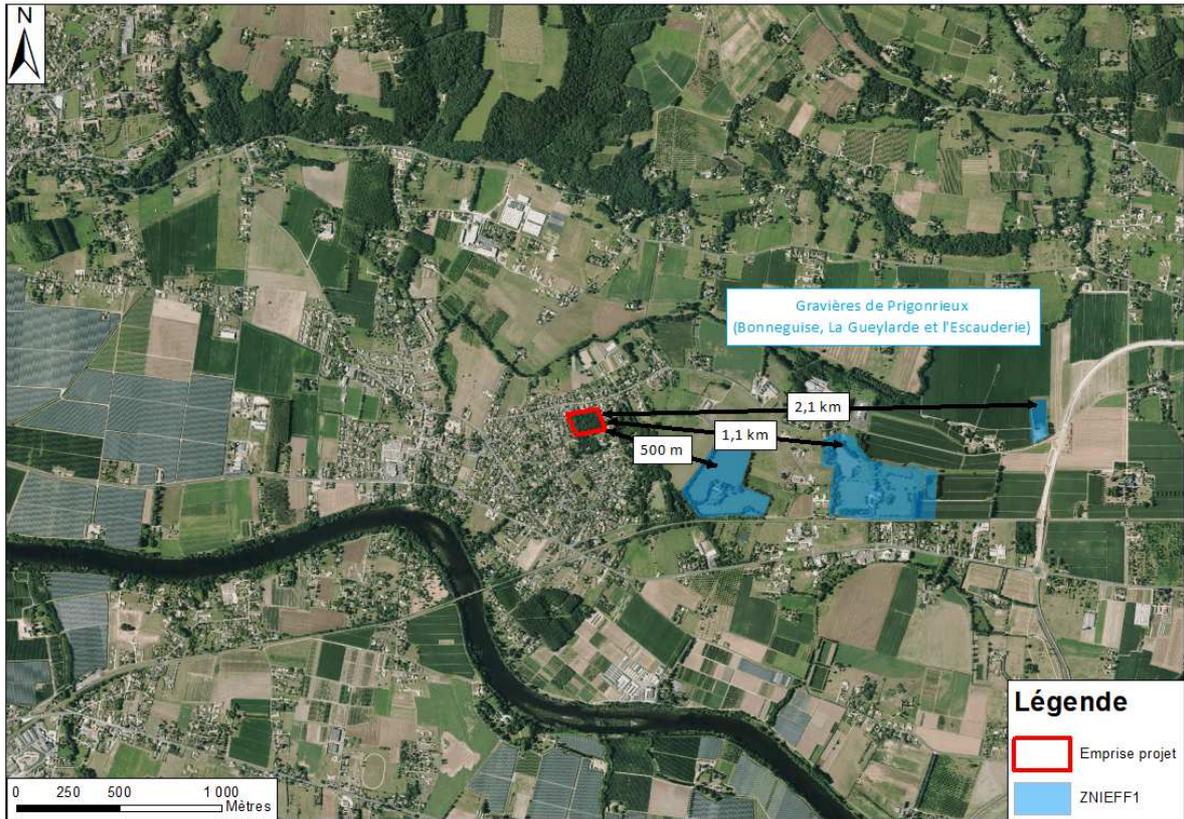


Figure 8 : Localisation de la ZNIEFF 1 à proximité du projet (DREAL Aquitaine) Flore/habitats

3. Enjeux floristiques

Afin d'appréhender l'ensemble des enjeux naturalistes du site, le bureau d'études SIMETHIS a réalisé une expertise écologique in situ en octobre 2019 (fournie en annexe).

Les relevés phytosociologiques ont permis d'identifier une formation principale au sein de l'emprise projet, présentée ci-après :



Figure 9 : Cartographie des habitats naturels rencontrés sur le site (source SIMETHIS)

- **Boisement acidiphile à robiniers faux acacia et chênes pédonculés** (Code CORINE 83.324 x 41.5)

Il s'agit d'une formation arborée dominée par le robinier faux-acacia, espèce exotique à caractère envahissant. Des chênes pédonculés âgés sont ponctuellement présents, ainsi que des individus isolés d'espèces de feuillus comme l'orme, le micocoulier (espèce indigène), l'érable sycomore). La strate herbacée mésophile est régulièrement entretenue. Elle est caractérisée par la présence d'espèces caractéristiques de sous-bois (fragon par exemple) et graminéennes.

- **Aucune espèce protégée** n'a été observée sur la zone d'étude au cours de la prospection du 3 octobre 2019.
- **Certaines espèces végétales exotiques** présentent un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème. On notera la présence de pieds de raisin d'Amérique isolés mais répartis sur l'ensemble du site d'étude ainsi que du bambou, laurier sauce, troène luisant, Oxalis à larges feuilles et du robinier faux-acacia (dominant sur la strate arborée).

- **Plusieurs arbres remarquables (chênes)** sont présents sur la zone d'étude. Ces arbres peuvent, outre leur intérêt paysager incontestable constituer un intérêt écologique potentiel. Ils peuvent en effet présenter, à terme, des cavités et renforcements propices à l'accueil d'une faune patrimoniale (coléoptères, oiseaux cavernicoles, chauves-souris,...).

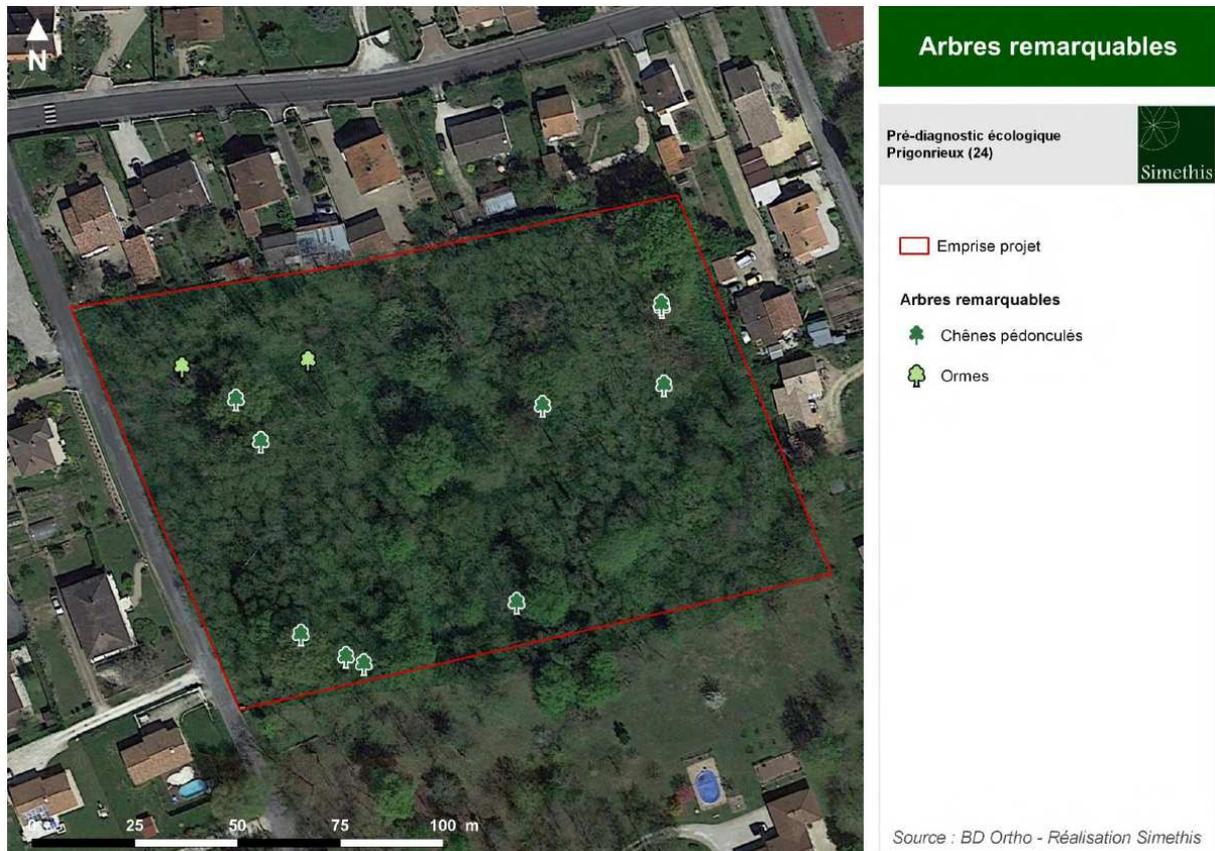


Figure 10 : Cartographie des arbres remarquables identifiés sur le site (source SIMETHIS)

4. Enjeux faunistiques

- **Avifaune :**

Lors de la visite de terrain, 7 espèces d'oiseaux ont été observées. Elles sont pour la plupart très communes et leur présence ne constitue pas un enjeu majeur. Elles participent cependant à la biodiversité ordinaire des milieux urbanisés.

- **Les amphibiens :**

Aucune espèce n'a été observée et/ou entendue lors de la session d'inventaire. Cette absence de données s'explique en partie par l'absence de point d'eau permanent ou de fossés à l'intérieur du site.

Des espèces ubiquistes comme la rainette méridionale sont potentiellement présentes au niveau des bassins situés à proximité du site d'étude.

- **Les reptiles :**

A l'issu de la prospection terrain, aucune espèce de reptile n'a été détectée. Cette absence de donnée s'explique entre autres par une période d'inventaire tardive pour la plupart des espèces. Cependant, le site est favorable à l'accueil d'espèces communes comme le lézard des murailles.

- **Les rhopalocères :**

Deux espèces de papillons de jour ont été observées sur la zone d'étude. La zone d'étude présente des biotopes non favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales et protégées au niveau nationale.

- **Odonates**

Aucune espèce d'odonate n'a été vue sur le site d'étude, ce qui s'explique par une période d'inventaire non adaptée. De plus, face à l'absence de point d'eau permanent, la zone d'étude reste non favorable à l'accueil d'un cortège d'espèce diversifié et/ou patrimonial.

- **Insectes saproxylophages**

Deux arbres (chênes pédonculés) portant des indices de présence d'insecte saproxylophages ont été détectés sur la zone d'étude (galerie et/ou coulées de sciures). Ces indices démontrent la présence du Grand Capricorne, espèce protégée à l'échelle nationale et européenne constituant un enjeu sur le site.



Figure 11 : Cartographie des arbres à indices de présence d'insectes saproxylophages (Source : SIMETHIS)

- **Mammifères**

Aucune espèce de mammifères n'a été observée sur la zone d'étude. Cependant il est probable que certaines espèces comme le hérisson d'Europe et l'écureuil roux fréquentent la zone. Ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et doivent faire l'objet de précautions particulières dans tout projet d'aménagement.

5. Synthèse des enjeux écologiques

Enjeux habitats naturels / Flore :

- Une faible diversité d'habitats naturels (boisement dominé par une espèce exotique à caractère invasif, le robinier faux-acacia),
- La présence de plusieurs chênes pédonculés remarquables,
- L'absence de zone humide,
- L'absence d'espèce floristique protégée.

Enjeux faunistiques :

- La présence d'espèces d'oiseaux communes, sans enjeux de patrimonialité,
- L'absence d'observation d'amphibien (habitat de repos potentiel),
- L'absence d'enjeu particulier concernant les reptiles, les odonates et les papillons,
- Un enjeu concernant les deux arbres occupés par le Grand Capricorne, espèce protégée au niveau national, a été identifiée.

6. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides cartographiées sur le secteur de la Dordogne Atlantique. Les zones humides les plus proches sont situées à environ 250 m au Nord, il s'agit de zones humides urbanisées.

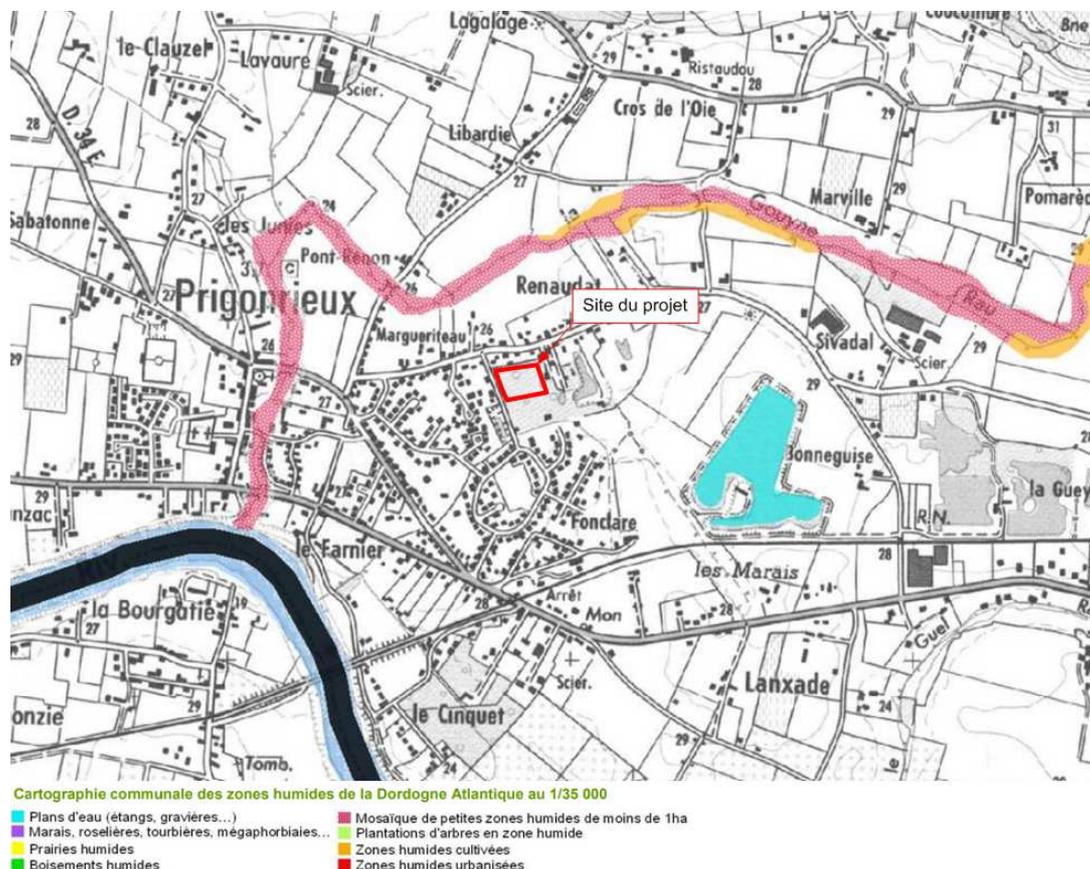


Figure 12: Carte des zones humides de la Dordogne Atlantique à proximité du site d'étude (Sources: EPIDOR 2007)

b) Expertise in situ

• Critère végétation - SIMETHIS

La délimitation des zones humides sur le site est effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement.

Grâce aux inventaires phytosociologiques, les habitats naturels présents ont été déterminés et comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

A la suite de l'inventaire terrain réalisé au mois d'octobre, aucun habitat ou espèce floristique caractéristiques de zone humide n'a été identifié sur le site d'étude.

- Critère sol

Lors de l'examen in situ, aucune zone apparaissant comme propice au développement de zones humides n'a été observée : aucune micro-dépression n'a été identifiée, ni zone susceptible de présenter une accumulation d'eau temporaire en surface. Selon les investigations de l'étude de sol, les coupes des sondages n'ont pas mis en évidence de saturation dans la première tranche de sol [0,00-0,50 m/TN]. Le niveau de la nappe a été mesuré à 4,50m/TN, en septembre 2019.

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau du projet ne sont pas caractéristiques de sols de zones humides.

- Synthèse :

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon le critère végétation ou selon le critère sol.**

IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

1. Les mesures d'évitement/réduction

Des mesures d'évitement seront menées sur l'ensemble du projet : l'intégralité des chênes pédonculés présents sur le site est conservée dans les espaces verts communs ou privés des maisons. Ces mesures permettent de préserver le caractère boisé du site et les chênes remarquables identifiés dont ceux occupés par le Grand Capricorne.

Les autres arbres présents sur site seront abattus, au regard de leur faible valeur, représentée par le Robinier faux-acacia, espèce revêtant un statut en France métropolitaine comme « introduit envahissant » (INPN).



Figure 13 : Mesure d'évitement sur les masses boisées
(Source : ARLAB Architectes)

2. Les grands principes du projet de construction

Le projet consiste en la construction de 37 maisons individuelles groupées par 2 ou 3 et d'un bâtiment collectif pourvu de 12 logements seniors, sur une superficie générale de 15 538 m². Les lots seront clôturés avec une aire de stationnement privative. Les logements seront desservis par une voie nouvelle en boucle à sens unique connectée en deux points à la rue Eugène Le Roy à l'Ouest.

3. Le traitement des eaux pluviales

Les eaux pluviales issues du bâtiment collectif et de la voirie seront collectées, stockées et infiltrées dans le sol encaissant. Un rejet régulé sera mis en place vers l'extérieur du site dans le réseau existant plus au Nord, rue Renaudat.

Les eaux pluviales issues des maisons individuelles seront gérées à la parcelle. Le volume dépendra de la surface imperméabilisée de chacune des maisons.

4. Le traitement des eaux usées

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera par extension au réseau public existant plus au Nord, au droit de la rue Renaudat. Toutes les maisons et le bâtiment seront raccordés au réseau EU commun.

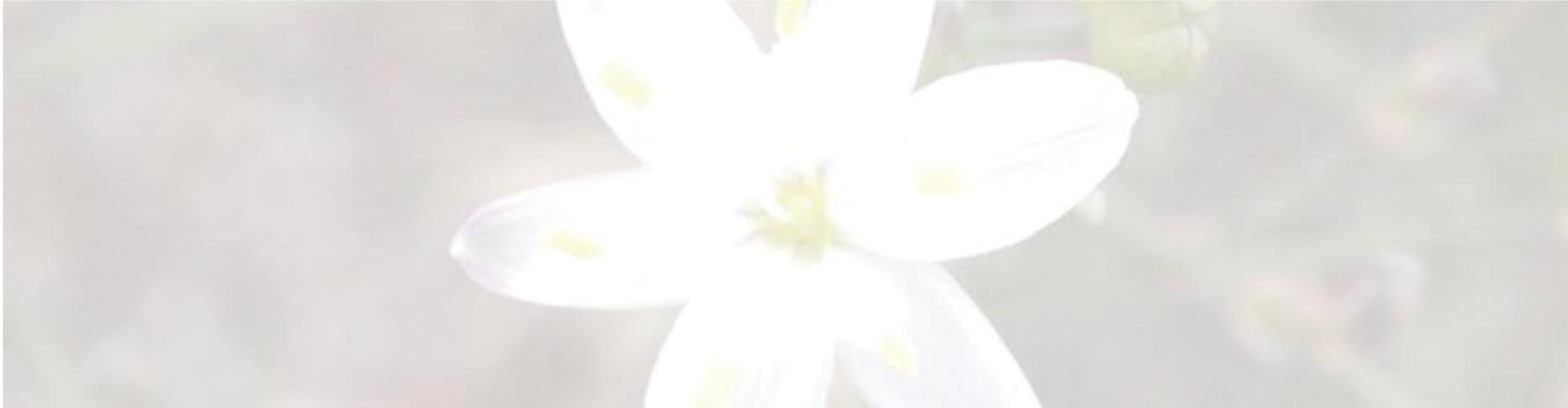
Les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station de traitement des Eaux usées de LA FORCE (Riandaule), dont le code Sandre est 0524222V002. La capacité de la STEP est de 7 000 EH. Selon la fiche de synthèse du SIE AG, cette station fonctionne en 2017 à 76 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 78% pour les paramètres DCO, DBO5, MES et NTK.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN.....	2
Figure 2 : Extrait du zonage du PLU de Prignonrieux	3
Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude.....	4
Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000.....	6
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde).....	7
Figure 7 : Localisation du réseau Natura 2000 – Directive Habitat (DREAL Aquitaine)	8
Figure 8 : Localisation de la ZNIEFF 1 à proximité du projet (DREAL Aquitaine) Flore/habitats.....	9
Figure 9 : Cartographie des habitats naturels rencontrés sur le site (source SIMETHIS).....	10
Figure 10 : Cartographie des arbres remarquables identifiés sur le site (source SIMETHIS).....	11
Figure 11 : Cartographie des arbres à indices de présence d'insectes saproxylophages (Source : SIMETHIS)	12
Figure 12: Carte des zones humides de la Dordogne Atlantique à proximité du site d'étude	14
Figure 13 : Mesure d'évitement sur les masses boisées	16

ANNEXE :
PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
SIMETHIS

Pré-diagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la commune de Prignonrieux (24)



22/10/2019

SIMETHIS

1, impasse de Calonge
Parc d'Activités du Courneau
33610 Canéjan
Tel : 05 56 89 94 09
contact@simethis.fr
www.simethis.fr



TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE.....	3
1.1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE	3
1.2. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.2.1. <i>Les zonages d'inventaires</i>	5
1.2.2. <i>Les zonages réglementaires</i>	6
II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE	8
2.1. DATES DE PASSAGES.....	8
2.2. METHODE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES SUR LA BASE DU CRITERE DE LA VEGETATION.....	8
2.2.1. <i>Méthodologie pour les relevés phytosociologiques</i>	8
2.2.2. <i>Méthodologie d'analyse des relevés et conclusion sur le caractère humide ou non de la formation</i>	9
2.2.3. <i>Méthodologie pour l'expertise faune/flore du site</i>	10
III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	11
3.1. CONNAISSANCES NATURALISTES EXISTANTES SUR LE SITE	11
3.1.1. <i>Données flore connues</i>	11
3.1.2. <i>Données faune connues</i>	11
3.2. CARACTERISATION DES BIOTOPES.....	12
3.3. ZONES HUMIDES – CRITERE « VEGETATION ».....	15
3.4. FLORE	15
3.4.1. <i>Flore patrimoniale</i>	15
3.4.1. <i>Flore invasive</i>	15
3.4.2. <i>Arbres remarquables</i>	18
3.5. FAUNE	20
3.5.1. <i>Oiseaux</i>	20
3.5.2. <i>Herpétofaune</i>	21
3.5.3. <i>Insectes</i>	22
3.5.4. <i>Mammifères</i>	25
IV. SYNTHESE.....	26
V. ANNEXE.....	27

I. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

Le présent document correspond au pré-diagnostic écologique réalisé sur l'emprise d'un projet d'aménagement d'une parcelle boisée, d'une surface d'environ 1,5 hectares, localisé sur la commune de Prigonrieux (24).

Cette note de synthèse fait état des premiers enjeux et potentialités décelés à l'issue d'une campagne terrain réalisée le 3 octobre 2019.

1.1. Localisation du site d'étude

La zone d'étude se situe sur la commune de Prigonrieux, dans le département de la Dordogne, à l'ouest de l'agglomération de Bergerac.



Localisation

Pré-diagnostic écologique
Prignonrieux (24)



 Emprise projet

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 1 : Localisation du périmètre d'étude

1.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

1.2.1. Les zonages d'inventaires

Les mesures d'inventaire ne sont pas associées à un statut de protection particulier. Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), qui correspondent à des espaces particulièrement remarquables pour la flore et la faune, et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui correspondent à des espaces rassemblant d'importants effectifs d'oiseaux d'intérêt européen.

Les zonages d'inventaires suivants sont présents à proximité immédiate du site (dans un rayon de 5 km, voir Carte 2) :

Tableau 1 : Synthèse des zonages d'inventaires recensés dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique
ZNIEFF de type 1 n° 720012860 - Gravières de Prigonrieux (Bonneguise, La Gueylarde et l'Escauderie)	470 m	Milieux artificialisés dont plans d'eau d'intérêts pour le stationnement hivernal ou les haltes migratoires d'oiseaux	Absence
ZNIEFF de type 1 n° 720014239 - Station botanique du hameau de Gueyte	3,5 km	Station de ciste à feuilles de sauge	Absence
ZNIEFF de type 2 n° 720014275 - Berges de L'Eyraud	4,8 km	Boisements alluviaux, mégaphorbiaies	Absence
ZNIEFF de type 2 n° 720020014 - La Dordogne	750 m	Eaux douces fluviales et habitats alluviaux des berges associés	Via le réseau hydrographique (bassin versant)

Ces périmètres seront pris en compte dans la poursuite des études relatives à un aménagement.

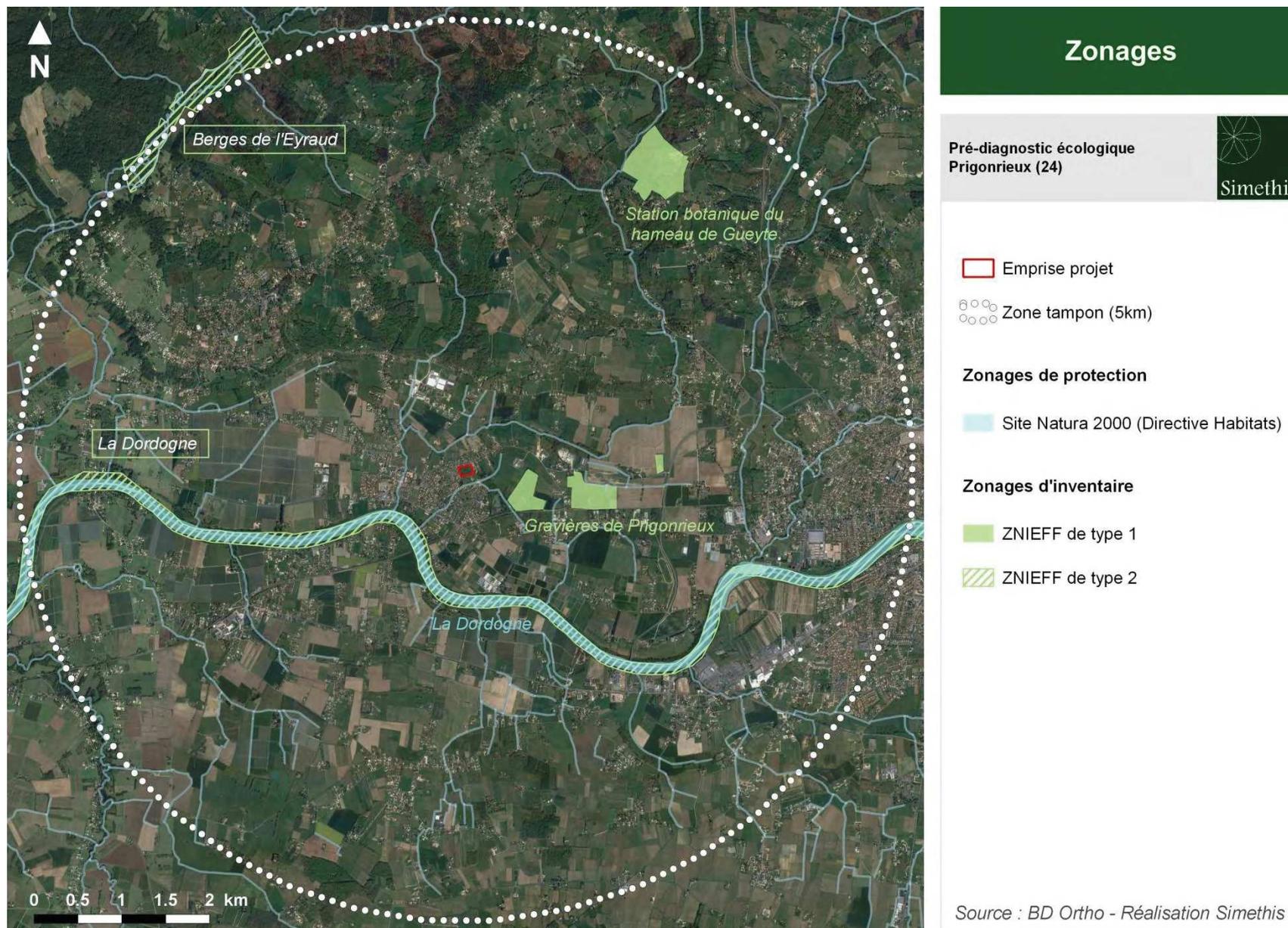
1.2.2. Les zonages réglementaires

Les mesures de protection assurent la préservation des espaces reconnus dans les zonages qui les caractérisent, ou soumettent toute perturbation de ces derniers à des procédures réglementaires spécifiques.

Tableau 2 : Synthèse de zonages réglementaires dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique avec la zone d'étude
ZSC n° FR7200660 - La Dordogne	750 m	Eaux douces fluviales	Via le réseau hydrographique (bassin versant)

Le périmètre du site Natura 2000 de la Dordogne sera pris en compte dans la poursuite des études. En effet, bien que les milieux soient très différents et plus ou moins déconnectés au vu de la différence de milieux, le site Natura 2000 est relativement proche et présente une connexion écologique avec le site d'étude via le réseau hydrographique (même bassin versant).



Carte 2 : Cartographie des zonages réglementaires et d'inventaires dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

2.1. Dates de passages

Une journée de terrain (le 3 octobre 2019) a été mobilisée pour procéder à l'échantillonnage de la biodiversité du site.

2.2. Méthode de délimitation des zones humides sur la base du critère de la végétation

L'étude de la présence de zones humides sur le critère de la végétation s'est effectuée en deux temps :

- Une étape consistant à réaliser des relevés phytosociologiques sur des entités de végétation homogènes. A noter qu'il s'agit d'une période d'inventaire tardive pour la caractérisation des zones humides ne permettant pas d'établir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site, constituant une limite de l'étude du critère floristique.
- Une étape d'analyse des relevés et d'application des conditions de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 pour déterminer si l'habitat sur lequel les relevés phytosociologiques ont été réalisés est humide ou non.

2.2.1. Méthodologie pour les relevés phytosociologiques

Le protocole suivi pour la réalisation des relevés phytosociologiques sur le terrain est celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonnage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

Tableau 3 : Exemples de surfaces approximatives des placettes d'échantillonnage utilisées pour les relevés phytosociologiques en fonction des types de milieu
(Source : Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Muséum National d'Histoire Naturelle)

Type de communauté végétale	Surface du relevé
Pelouses rases	10 à 20 m ²
Prairies	20 à 50 m ²
Boisements	300 à 800 m ²

Une fois la placette identifiée, la deuxième étape consiste à dresser, pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. Au niveau des strates on distingue :

- la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m,
- la strate arbustive : de 7 à 1 m,
- la strate herbacée : inférieure à 1 m.

Un coefficient d'abondance/dominance est alors attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Les relevés sont ensuite analysés, puis comparés à des guides typologiques de détermination des habitats :

- le guide CORINE Biotopes,
- le système d'information européen sur la nature (référentiel EUNIS),
- Les Cahiers d'Habitats (pour les habitats d'intérêt communautaire),
- La typologie des habitats du CBNSA.

Les habitats ainsi déterminés sont recréés sous logiciel SIG (QGIS), par export des données GPS et appui des photographies aériennes (BD ORTHO).

2.2.2. Méthodologie d'analyse des relevés et conclusion sur le caractère humide ou non de la formation

Grâce aux inventaires phytosociologiques réalisés, les habitats naturels présents seront déterminés et comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 afin de traiter le critère « Habitats naturels » et « Espèces végétales ».

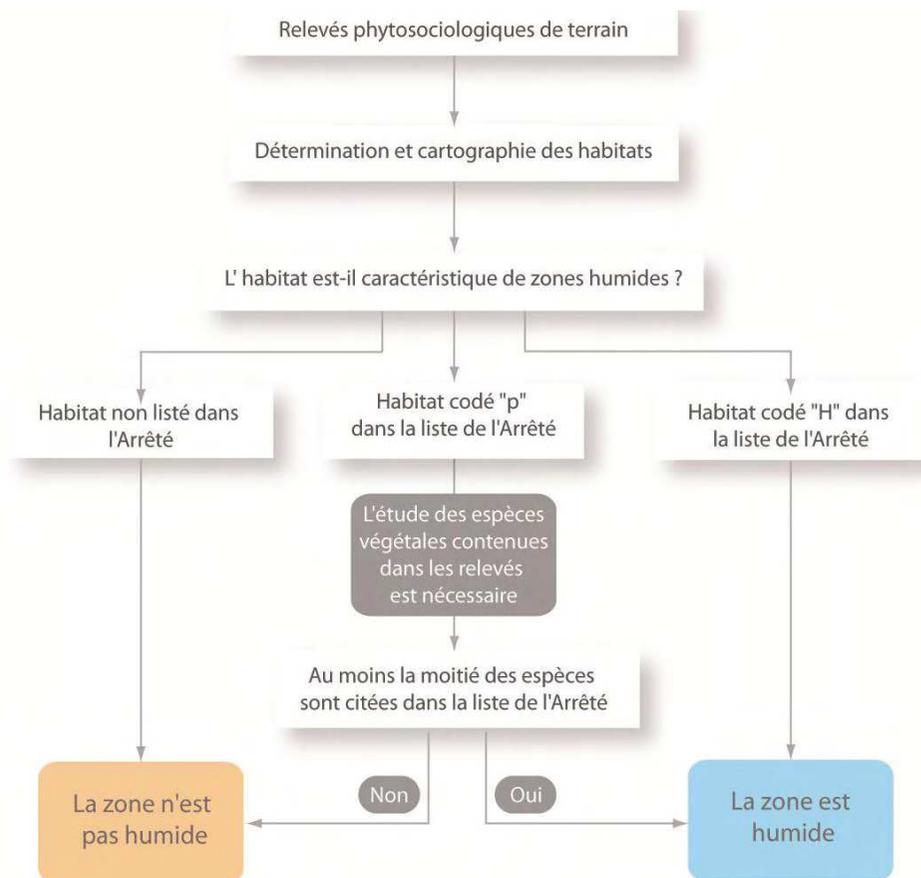


Figure 1 : Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »

En effet, l'examen de l'Arrêté permet de différencier les formations végétales caractéristiques de zones humides, notées « H », les formations végétales non classées en zones humides et les formations pour lesquelles la codification de l'habitat n'est pas suffisante pour conclure sur la nature humide de la zone.

L'analyse des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est donc requise pour ces habitats.

Cette analyse consiste à affecter des coefficients de recouvrement aux espèces végétales constitutives des différentes strates de végétation.

Une liste d'espèces dominantes est obtenue en rangeant les espèces par ordre de recouvrement décroissant. Le caractère hygrophile des espèces de cette liste est ensuite examiné.

2.2.3. Méthodologie pour l'expertise faune/flore du site

Concernant la faune, au vu de la saison, une prospection aléatoire par observations directes et analyse bibliographique a été réalisée pour l'ensemble des groupes, ainsi qu'une évaluation des potentialités d'accueil de la faune pour les milieux rencontrés.

L'ensemble des espèces rencontrées a été noté, afin d'avoir une idée de la richesse biologique du site.

Au vu de la saison, seuls quelques taxons ont pu être étudiés :

- L'avifaune, les insectes, les reptiles et les mammifères (observations directes) ;
- Les coléoptères saproxylophages, par la recherche d'indices de présence d'individus dans les troncs des vieux arbres (cavités, présence de sciure en bas des troncs) ;
- Les chauves-souris, par la recherche de gîtes potentiels utilisables par ces espèces (vieux arbres à cavité notamment) ;

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1. Connaissances naturalistes existantes sur le site

3.1.1. Données flore connues

Une consultation de la base de données collaborative de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) a été effectuée le 2 octobre 2019, mentionnant trois espèces floristiques patrimoniales dans une maille de 5 x 5 km incluant le secteur d'étude, à savoir : le jonc fleuri (*Butomus umbellatus*), la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*) et le lotier grêle (*Lotus angustissimus*). Les deux premières espèces croissent au niveau des prés et fossés humides, milieux non présents sur le site d'étude. Le lotier grêle se développe sur des milieux secs et sablonneux, à végétation rase, potentiellement présents sur le site d'étude (espèce à rechercher lors des prospections).

Une demande d'extraction de données a également été faite via l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA). La livraison des données connues sur la zone est toujours en attente.

3.1.2. Données faune connues

Une consultation de la base de données collaborative FauneAquitaine a été effectuée le 2 octobre 2019, ne mentionnant aucune donnée d'espèce faunistique patrimoniale sur le secteur d'étude ainsi qu'aux alentours immédiats. Une demande d'extraction de données a également été faite via l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS). La livraison des données connues sur la zone est toujours en attente.

3.2. Caractérisation des biotopes

Le site d'étude correspond dans son intégralité à un boisement de robiniers faux-acacia, avec présence ponctuelles de chênes pédonculés (et des individus isolés d'autres espèces comme l'orme).

Cette formation boisée se développe sur une strate herbacée acidiphile, faisant l'objet d'un entretien régulier (fauche).

Elle se situe au cœur d'un quartier résidentiel.

Une étude de l'historique de la parcelle montre le maintien de son état boisé au cours des 60 dernières années. Des coupes et éclaircies sélectives ont abouties à la préservation des chênes pédonculés et au développement des robiniers faux-acacias.



Photo 1 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle d'étude depuis 1959

Les relevés phytosociologiques effectués sont présentés en annexe.

A noter que la visite de terrain a été effectuée début octobre, période peu favorable pour l'étude de la flore, et qu'une fauche récente du sous-étage du boisement avait été effectuée.

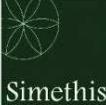
Tableau 4 : Caractérisation de la formation végétale présente sur le site d'étude

Intitulé	Boisement acidiphile à robiniers faux-acacia et chênes pédonculés	
Code Corine Biotope	83.324 x 41.5	
Surface	1,5 ha	
Numéro de relevé	R1, R2	
Photo		
Description	<p>Formation arborée dominée par le robinier faux-acacia, espèce exotique à caractère envahissant. Des chênes pédonculés âgés sont ponctuellement présents, ainsi que des individus isolés d'espèces de feuillus comme l'orme, le micocoulier (espèce indigène), l'érable sycomore). La strate herbacée mésophile est régulièrement entretenue. Elle est caractérisée par la présence d'espèces caractéristiques de sous-bois (fragon par exemple) et graminéennes.</p>	
Espèces indicatrices	<i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Geranium robertianum</i> , <i>Rubus sp</i> , <i>Hedera helix</i> , <i>Holcus lanatus</i>	
Zone humide critère végétation	Non	



Habitats naturels

Pré-diagnostic écologique
Prignonrieux (24)



Emprise projet

Formations végétales

- Boisement acidiphile à chênes pédonculés et robiniers faux-acacia
- Chênes référencés

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 3 : Cartographie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le site d'étude

3.3. Zones humides – Critère « végétation »

La délimitation des zones humides sur le site est effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Grâce aux inventaires phytosociologiques, les habitats naturels présents ont été déterminés et comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

A la suite de l'inventaire terrain réalisé au mois d'octobre, aucun habitat ou espèce floristique caractéristique de zone humide n'a été identifié sur le site d'étude.

3.4. Flore

3.4.1. Flore patrimoniale

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude au cours de la prospection du 3 octobre 2019.

3.4.1. Flore invasive

Certaines espèces végétales exotiques présentent un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème. Le tableau ci-dessous présente les principales espèces exotiques envahissantes ou invasives rencontrées sur le site d'étude. On notera la présence de pieds de raisin d'Amérique isolés mais répartis sur l'ensemble du site d'étude.

Tableau 5 : Liste des espèces à caractère invasif observées sur le site d'étude

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hierarchie	Effectif sur le site d'étude
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier sauce	AC	PEE potentielle	2 pieds
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène luisant	RR	PEE potentielle	1 pied
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822	Oxalis à larges feuilles	AR	PEE potentielle	1 station
<i>Phyllostachys aurea</i>	Bambou	R	PEE avérée	1 station
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	C	PEE potentielle	Présence sporadique de pieds sur l'ensemble du site

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hierarchie	Effectif sur le site d'étude
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	C	PEE avérée	Dominant sur la strate arborée

* PEE : Plante Exotique Envahissante / Coefficient de rareté : C=Commun ; AC = Assez Commun ; AR = Assez Rare ; R = Rare ; RR = Très rare



Photo 2 : (de gauche à droite) Laurier sauce, Oxalis à feuilles larges, Bambou, Troène luisant, Raisin d'Amérique, Robinier faux acacia



Espèces exotiques

Pré-diagnostic écologique
Prignonrieux (24)



 Emprise projet

Espèces exotiques à caractère invasif

-  Bambou
-  Laurier sauce
-  Oxalis à larges feuilles
-  Troène luisant
-  Raisin d'Amérique et robinier faux-acacia

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 4 : Localisation des stations d'espèces à caractère invasif

3.4.2. Arbres remarquables

Plusieurs arbres remarquables (chênes) sont présents sur la zone d'étude. Ces arbres peuvent, outre leur intérêt paysager incontestable, constituer un intérêt écologique potentiel. Ils peuvent en effet présenter, à terme, des cavités et renforcements propices à l'accueil d'une faune patrimoniale (coléoptères, oiseaux cavernicoles, chauves-souris, etc.).



Photo 3 : Exemple de chênes pédonculés (à gauche et au milieu) et orme (à droite) d'intérêt



Arbres remarquables

Pré-diagnostic écologique
Prignonieux (24)



 Emprise projet

Arbres remarquables

-  Chênes pédonculés
-  Ormes

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 5 : Arbres remarquables localisés sur le site d'étude

3.5. Faune

3.5.1. Oiseaux

Lors de la première visite de terrain, sept espèces d'oiseaux ont été observées. Elles sont citées dans le tableau suivant.

Ces espèces sont pour la plupart très communes et leur présence ne constitue pas un enjeu majeur. Elles participent cependant à la biodiversité ordinaire des milieux urbanisés.

Au vu de l'habitat rencontré sur le site d'étude (boisement ouvert à feuillus), le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est potentiellement présent et utilise le site pour sa reproduction. Il s'agit d'une espèce patrimoniale (classée NT (quasi-menacée) sur la liste rouge des espèces menacées en France) et migratrice, que l'inventaire automnal ne permet pas de mettre en évidence. Il s'agit en effet d'un visiteur d'été observable sur la période printanière et estivale.

Tableau 6 : Aperçu des espèces d'oiseaux présentes sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées en France	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFFs (Région Nouvelle-Aquitaine)	Rareté Régionale
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	-	Article 3	-	TC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	-	Article 3	-	TC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	-	Article 3	-	TC

* LC : Préoccupation mineure ;

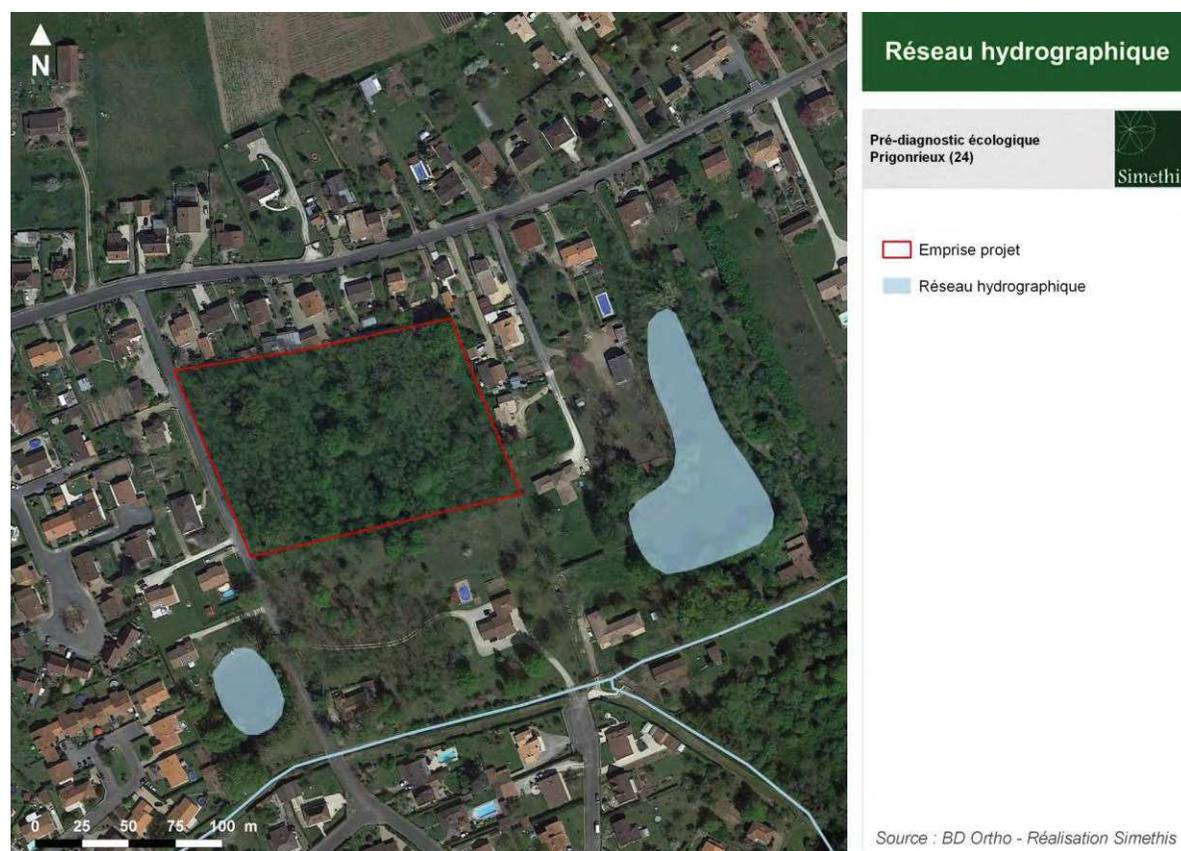
Rareté régionale : TR: Très rare ; R: Rare ; PCL: Peu commun ou localisé ; C: Commun ; TC: Très commun.

3.5.2. Herpétofaune

3.5.2.1. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été vue ou entendue sur le site. Cette absence de données s'explique en partie par l'absence de point d'eau permanent ou de fossés à l'intérieur du site. De plus, aucune prospection nocturne n'a été effectuée.

Des espèces ubiquistes comme la rainette méridionale sont potentiellement présentes au niveau des bassins situés à proximité du site d'étude (cf. Carte 6). Le secteur d'étude présente une potentialité d'accueil en tant qu'habitat de repos vis-à-vis de cette espèce.



Carte 6 : Points d'eau localisés à proximité du site d'étude favorables à l'accueil d'espèces d'amphibiens protégées

3.5.2.2. Reptiles

A l'issue de la prospection de terrain, **aucune espèce de reptile n'a été détectée**. Cette absence de donnée s'explique entre autres par une période d'inventaire tardive pour la plupart des espèces. Cependant le site est favorable à l'accueil d'espèces communes comme le lézard des murailles.

3.5.3. Insectes

3.5.3.1. Rhopalocères

Deux espèces de papillons de jour ont été observées sur le site d'étude. Cette faible diversité s'explique entre autres par une période d'inventaire non adaptée. De plus, la zone d'étude présente des biotopes non favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales et protégées au niveau national.

Tableau 7 : Caractérisation des papillons présents sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national	Directive Habitats	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine (UICN)
Piérider (espèce indéterminée)	<i>Pieris sp.</i>	LC	-	-	-	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	-	-	-	LC

* LC : Préoccupation mineure

3.5.3.2. Odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été observée. Cette absence de données s'explique par une période d'inventaire non adaptée. De plus, face à l'absence de point d'eau permanent, la zone d'étude reste non favorable à l'accueil d'un cortège d'espèce diversifié et/ou patrimonial.

3.5.3.3. Insectes saproxylophages

Deux arbres (chênes pédonculés) portant des indices de présence d'insectes saproxylophages ont été détectés sur la zone d'étude (galeries et/ou coulées de sciures). Ces indices démontrent la présence de grand capricorne, espèce protégée à l'échelle nationale et européenne constituant un enjeu sur le site.

Tableau 8 : Caractérisation des insectes saproxylophages présents sur le site d'étude

Espèces		Protection		Rareté au niveau local	Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF Aq	Emprise projet
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Annexes II, IV	Article 2	oui	Reproduction avérée (arbre gîte)

*En gras : les espèces à fort intérêt patrimonial : espèces protégées au niveau national et/ou d'intérêt communautaire / Protection Nationale : Article 2 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme et leur habitat, sont strictement protégés / Directive Habitats : Annexe IV : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune Flore, nécessitant des mesures de protection stricte



Photo 4 : Arbre présentant des traces de présence d'insectes saproxylophages



Insectes saproxylophages

Pré-diagnostic écologique
Prignonrieux (24)



-  Emprise projet
-  Chênes à indices de présence d'insectes saproxylophages

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 7 : Localisation des arbres avec indices de présence d'insectes saproxylophages

3.5.4. Mammifères

Aucune espèce de mammifère n'a été observée sur l'aire d'étude. Cependant, il est probable que certaines espèces comme le hérisson d'Europe et l'écureuil roux fréquentent la zone. Ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et doivent faire l'objet de précautions particulières dans tout projet d'aménagement.

IV. SYNTHÈSE

A la suite de la prospection réalisée le 3 octobre 2019, les premiers éléments du diagnostic écologique permettent de constater :

Flore/Habitats

- Une faible diversité d'habitats naturels (boisement dominé par une espèce exotique à caractère invasif, le robinier faux-acacia) ;
- La présence de plusieurs chênes pédonculés remarquables ;
- L'absence de zone humide selon le critère « végétation » sur le site ;
- L'absence d'espèce floristique protégée ;

Faune

- La présence d'espèces d'oiseaux communes, sans enjeux de patrimonialité ;
- L'absence d'observation d'individu d'amphibien (habitat de repos potentiel) ;
- L'absence d'enjeu particulier concernant les reptiles, les odonates et les papillons ;
- Un enjeu concernant les deux arbres occupés par le grand capricorne, espèce protégée au niveau national, a été identifié ;

Ainsi, à ce stade de l'étude, les données issues des inventaires naturalistes ne permettent pas de dégager de contraintes réglementaires pour la thématique faune/flore. Des prescriptions paysagères (maintien des chênes en place par exemple) pourront par la suite être dégagées.

La présence sur le site d'étude d'arbres avec indices de présence du grand capricorne implique une contrainte réglementaire et devra s'accompagner de mesures spécifiques. Il sera ainsi préconisé d'éviter la destruction des arbres concernés. Si certains devaient être abattus dans le cadre des aménagements futurs, un stockage des fûts serait réalisé à proximité d'un boisement de feuillus favorable afin de permettre la continuité du cycle biologique de l'espèce.

V. ANNEXE

❖ Relevés phytosociologiques (03/10/2019)

Biotope	Boisement à robiniers faux-acacia			Boisement à robiniers faux-acacia		
Date	03/10/2019			03/10/2019		
Code Relevé	R1			R2		
Observateur	GD			GD		
Code CB	83.324 x 41.5			83.324 x 41.5		
Zone humide (Oui / Non)	Non			Non		
Strates	A	a	h	A	a	h
Recouvrement strates (%)	75	5	90	40	0	90
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	70	+		40	+	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	5		5	+		+
<i>Rubus</i> sp.		5	5			5
<i>Corylus avellana</i> L., 1753		+				
<i>Danae racemosa</i> (L.) Moench, 1794		+				
<i>Hedera helix</i> L., 1753			20			10
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753			15			+
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753			5			
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753			10			
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753			+			10
<i>Galium aparine</i> L., 1753			+			
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753			10			25
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753			+			
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934			20			10
<i>Agrostis</i> sp.						10
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753						20